

Décision n° 20241126DC139

**DÉCISION DU PRÉSIDENT PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT  
ET DE LA DÉLIBÉRATION S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2024  
PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU PRÉSIDENT**

**OBJET : CESSIION À TITRE GRACIEUX DE MATÉRIELS INFORMATIQUES AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION EMMAÛS CONNECT**

Monsieur le président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud,

*VU la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France ;*

*VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;*

*VU le décret n° 2023-266 du 12 avril 2023 fixant les objectifs et modalités de réemploi et de réutilisation des matériels informatiques réformés par l'État et les collectivités territoriales ;*

*VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1, L. 5211-10 et L. 5214-16 ;*

*VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 3212-2 et L. 3212-2 ;*

*VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;*

*VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2024 portant modification de la délégation d'une partie des attributions du conseil au bureau communautaire et au président ;*

*VU le projet de convention de don entre Emmaüs Connect et MACS, ci-annexé ;*

*CONSIDÉRANT que la Communauté de communes dispose de matériels informatiques en état de fonctionnement mais dont elle n'a plus l'usage (matériel incompatible avec le réseau et les applications actuelles) ;*

*CONSIDÉRANT que la Communauté de communes travaille depuis plusieurs années à des politiques publiques en faveur d'un numérique responsable et de l'inclusion numérique ;*

*CONSIDÉRANT la possibilité de céder à titre gratuit des matériels informatiques à des associations reconnues d'utilité publique ou à des associations reconnues d'intérêt général dont l'objet statutaire est d'équiper, de former et d'accompagner des personnes en situation de précarité ;*

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

de signer le projet de convention ci-annexé, portant don de matériels informatiques à l'association Emmaüs Connect.

**Article 2 :**

La présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de communes MACS et portée à connaissance du conseil communautaire lors de sa prochaine séance.



**Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 26 novembre 2024

Le président,

Pierre Frobustey





## CONVENTION DE DON ENTRE EMMAÛS CONNECT ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS

ENTRE

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS), sise Allée des Camélias, 40230 Saint-Vincent de Tyrosse, représentée par Pierre Froustey, en sa qualité de Président, ayant pouvoir aux fins des présentes par décision en date du .....

Ci-après désignée « MACS » ou « LE DONATEUR »

D'une part,

ET

Emmaüs Connect association Loi 1901 immatriculée sous le n° de SIRET : 792 272 916 00034 dont le siège est situé au 71 rue Archereau 75019 Paris représentée par Guillaume-Alexandre COLLIN, Président, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,

Ci-après désignée « Emmaüs Connect »

D'autre part,

Ci-après désignées collectivement les « PARTIES » ou individuellement la « PARTIE »



IL EST CONVENU ET DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions du don d'équipements numériques du DONATEUR à Emmaüs Connect dans le cadre du dispositif LaCollecte.tech.

## **ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DES PARTIES**

### **La Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud :**

La Communauté de communes de Marenne Adour Côte-Sud (MACS) est une communauté de communes dans le département des Landes et la région Nouvelle-Aquitaine. Elle regroupe 23 communes, et plus de 60 000 habitants. Elle est située sur la côte Atlantique dans le sud-ouest du département des Landes. Territoire hautement attractif, elle accueille 8 nouveaux aquitains sur 100 chaque année. Avec seulement 5 % de territoire urbanisé, MACS bénéficie d'une image de nature, d'océan (elle est baignée par 35 km de côte) et de biodiversité qui participe à son attractivité.

La Communauté de communes œuvre et milite depuis de nombreuses années pour une numérique plus responsable et une inclusion numérique.

### **Emmaüs Connect :**

Emmaüs Connect fait de l'inclusion numérique son cœur de métier. L'association accompagne aux compétences numériques essentielles les personnes en situation de précarité. Pour cela, elle propose dans ses 13 espaces de solidarité numérique, sur l'ensemble du territoire français, de l'équipement et des solutions de connexion (recharges téléphonie et mobiles, ordinateurs et smartphones à prix solidaire), de l'accompagnement à des parcours d'initiation au numérique et à des ateliers courts, et de la médiation. À ce jour, Emmaüs Connect a accompagné plus de 100.000 personnes et souhaite atteindre 30.000 nouveaux bénéficiaires d'ici les deux prochaines années.

## **ARTICLE 3 : PROJET LACOLLECTE.TECH**

En novembre 2020, Emmaüs Connect a lancé LaCollecte.tech, une plateforme qui permet aux organisations de donner facilement une deuxième vie à leur matériel informatique inutilisé au profit des publics en situation de précarité sociale et numérique.

Pourquoi ? Parce que 8 millions de Français sont encore privés d'accès à internet et donc de services de première nécessité faute de moyens pour s'équiper. Alors que dans le même temps, 33 % des entreprises ont du matériel dormant qu'elles ne savent pas revaloriser. En s'appuyant sur un réseau de reconditionneurs et de relais sur les territoires, LaCollecte.tech se veut être une réponse à la lutte contre la fracture numérique, mais aussi aux enjeux autour des déchets numériques.

Dans ce cadre, le DONATEUR participe à la consolidation de cette filière en y apportant ses équipements.



## ARTICLE 4 : PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

MACS souhaite faire don à Emmaüs Connect d'une partie des équipements informatiques dont elle n'a plus l'utilité. La présente convention concerne les matériels informatiques suivants : PC portables, smartphones et tablettes.

Le principe de fonctionnement est le suivant :



## ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DU DONATEUR

LE DONATEUR s'engage à :

- mettre à disposition d'Emmaüs Connect le listing des matériels considérés comme obsolètes sur ses différents sites en précisant pour chaque équipement : le type d'équipement, le numéro de série/n° IMEI pour les smartphones, la marque, le processeur, l'année d'achat, l'état (fonctionnel ou non) ; Emmaüs Connect fournira au donateur un modèle à remplir lors des cessions à titre gracieux.
- proposer en grande majorité des équipements correspondant aux critères listés en annexe 1. Pour tout autre type de matériel que le donateur proposerait à Emmaüs Connect, le donateur accepte que ce matériel soit orienté vers une autre filière solidaire par le biais d'une cession à l'un des reconditionneurs partenaires de laCollecte.tech.



Emmaüs Connect se réserve le droit de refuser tout don ne correspondant pas aux critères de collecte détaillés en annexe 1.

- transmettre à Emmaüs Connect un contact référent sur place et une date de disponibilité des équipements.
- veiller à emballer avec soin les équipements donnés.

LE DONATEUR atteste que le matériel informatique concerné est sa propriété pleine et entière et qu'il ne fait l'objet d'aucune saisie, séquestre, gage, nantissement ou autres causes d'indisponibilité.

## **ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS D'Emmaüs Connect**

Emmaüs Connect s'engage à :

- mettre en place le dispositif de retrait des équipements dans les différents sites du DONATEUR en missionnant les reconditionneurs sauf si le DONATEUR souhaite livrer lui-même le matériel ;
- informer le donateur de tout écart entre le don déclaré par le donateur et le don effectivement reçu par le reconditionneur et répertorié dans la fiche de réception. Seule cette fiche de réception, transmise par le reconditionneur après déballage fera foi ;
- ne missionner que des reconditionneurs faisant de la réinsertion professionnelle (ACI, entreprises d'insertion, entreprises adaptées etc.) ;
- faire reconditionner à sa charge les équipements ;
- faire parvenir au DONATEUR un bilan des équipements recyclés et réemployés ;
- faire parvenir au DONATEUR les attestations d'effacement des données des équipements réemployés ainsi que les certificats de destruction des équipements recyclés.

## **ARTICLE 7 : CESSION DE PROPRIÉTÉ**

Les équipements étant mis à disposition à titre de donation, Emmaüs Connect en devient pleinement propriétaire à compter de la délivrance des Produits à ce dernier. Les produits cédés à Emmaüs Connect n'engagent pas LE DONATEUR sur leur garantie.

## **ARTICLE 8 : COMMUNICATION AUTOUR DU PARTENARIAT**

En contrepartie du don des équipements, Emmaüs Connect s'engage à faire figurer le nom du DONATEUR sur les supports d'information de l'action ou de la manifestation et ce uniquement pendant la durée du contrat.

LE DONATEUR pourra communiquer sur son don d'équipements à Emmaüs Connect. LaCollecte.tech est un collectif d'acteurs engagés dans l'économie circulaire au service de la lutte contre la précarité numérique, aussi, Emmaüs Connect et LE DONATEUR s'engagent, dès que faire se peut, à communiquer autour du dispositif.

## **ARTICLE 9 - QUANTITÉ D'ÉQUIPEMENTS DONNÉS**

Le DONATEUR cèdera à titre gracieux le matériel inventorié en annexe à la présente convention.

## **Article 10 - SUR LE REÇU FISCAL**

Emmaüs Connect confirme que le soutien apporté par le partenaire s'inscrit dans le cadre d'une



action éligible au régime du mécénat et pourra éventuellement émettre les reçus fiscaux afférents.

### ARTICLE 11 - RESILIATION

En cas d'inexécution partielle ou totale, de mauvaise exécution par l'une des Parties de l'une de ses obligations contractuelles, et sauf cas de Force Majeure, l'autre Partie pourra, après envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai d'un mois, résilier de plein droit la convention nonobstant tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

### ARTICLE 12 - CESSION DE LA CONVENTION

Les Parties s'engagent lors de l'exécution de la Convention, à ne pas céder ou affecter leurs droits propres ni solliciter le concours d'un Tiers, sans l'accord express et préalable de l'autre Partie. La présente Convention est conclue « intuitu personae » et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une cession à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord express écrit et préalable des autres Parties.

Fait en deux exemplaires,

À Saint-Vincent de Tyrosse, le .....

<p>Pour la Communauté de communes MACS</p> <p>Pierre Froustey, Président</p>	<p>Pour Emmaüs Connect</p> <p>Soncourt, Paul, responsable territorial</p>
--	---

Annexe 1 : critères d'acceptabilité du matériel

Annexe 2 : liste des matériels informatiques donnés à Emmaüs Connect



# CRITÈRES D'ACCEPTABILITÉ DU MATÉRIEL

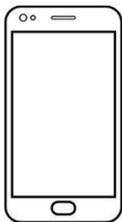


Vous souhaitez faire un don de matériel numérique à Emmaüs Connect ?  
Prenez connaissance de nos critères d'acceptabilité de matériel détaillés ci-dessous.



## Ordinateurs portables

Processeur i3, i5, i7  
>=4 Go de RAM  
Type de disque dur : HDD ou SSD ou hybride  
Espace de stockage : >= 120 Go



## Smartphones

Système Android : >= 6.0 -- iOS : >= 9.0  
Autres systèmes : étude cas par cas (exemple Windows phone)  
Fréquence processeur : >= 1,5 GHz  
Type processeur : >= 4 cœurs  
Mémoire vive : >= 2 Go  
Mémoire de stockage : >= 16 Go (8Go insuffisant pour applis : mail, Ameli, banques, google maps, scan et appli gourmandes + l'Android, =>saturation mémoire)  
Taille Ecran : >= 4 pouce  
Réseau : >= 4G  
Carte/ Slot SD : un +  
Batterie >= 1200 mAh  
Statut : Téléphone débloqué



## Tablettes tactiles

Système : Android : >= 6.0 -- IOS : >= 9.0  
Autres systèmes : étude cas par cas  
Fréquence Processeur : >= 1,2 GHz; >= 1 GHz pour Apple (Optimisation système).  
Type Processeur : >= 4 cœurs; >= 2 cœurs pour Apple  
Mémoire vive : >= 2 Go; >= 1 Go pour Apple  
Mémoire de stockage : >= 16 Go  
Taille écran : >= 8 pouce  
Réseau : Facultatif  
Carte/ Slot SD : un +  
Batterie >= 4000 mAh  
Statut : Tablette dont la marque est connue et reconnue (ex : Samsung, Lenovo, Apple)





# LES BONNES PRATIQUES D'ENVOI DE MATÉRIEL



Vous vous apprêtez à faire un don de matériel informatique ou téléphonique à Emmaüs Connect, voici quelques bonnes pratiques pour sécuriser votre envoi vers le reconditionneur.



## 1. Désactivez les comptes - Enlevez les codes

### Matériel informatique

Désactivez les éventuels codes d'accès, les codes BIOS, à défaut veuillez nous fournir la liste des codes.

### Téléphones portables / tablettes

Désactivez les comptes utilisateur ou entreprise mis en place sur les matériels.



## 2. Pensez à joindre les accessoires

### Matériel informatique

Joignez les accessoires principaux (câbles d'alimentation, chargeur de batterie pour les PC portables, pieds pour les écrans) et mettez-les dans le même carton / colis ou la même palette que le matériel correspondant.

### Téléphones portables / tablettes

Séparez les téléphones des accessoires.



## 3. Conditionnez les équipements pour éviter les dégradations pendant le transport

Si possible, faites des cartons (ou palettes) par type de matériel (séparer les PC des téléphones portables / tablettes).

PC Portables: Conditionnez-les, si possible, sur la tranche et non à plat.

Ecrans: Favorisez le conditionnement individuel, dans les boîtes d'origine par exemple, ou à défaut, après avoir opté pour une protection adaptée, placez les dalle contre dalle et non pas dalle contre pied

Unités Centrales: Posez une feuille de cartons sur la palette puis tous les 2 ou 3 étages.

Téléphones portables / tablettes : Conditionnez-les si possible de manière individuelle : boîte d'origine, plastique à bulles ou autre emballage protecteur.

Toujours bien filmer la palette en incluant bien la base de la palette et faire plusieurs tours.

**Merci de votre soutien !** Grâce à votre don, vous permettez à des personnes en situation de fragilité numérique d'avoir accès à du matériel informatique.

